

du chemin. Dans l'espèce présente, bien que l'entrée fut faite en 1858, et que, d'après le principe posé, environ \$30,000 piastres eussent été imputables au revenu de la période de temps avec laquelle nous avons affaire, vu que la dépense eût lieu principalement en 1857, nous n'avons pas, dans notre état révisé du compte, dérangé la distribution originaire.

Un pareil item, pour dépenses de collision à Stark, a été imputé à capital dans la division de Portland, au montant de \$38,103.26, avec lequel nous n'avons pas jugé à propos d'avoir affaire, bien que tout-à-fait adverses à cette méthode erronée de fermer le compte.

Les items ci-dessus ont été regardés comme non venus dans le chapitre principal "travaux et voie permanents" dans le compte capital; mais il se trouve d'autres chapitres où des sommes également contestables trouvent place: "fonds divers" et "télégraphe" sont, par le montant, comparativement insignifiants; mais quand de pareils items se trouvent, sous le premier, comme "réparation d'ameublement," et, sous le dernier, de tels sous-titres reconnus, "réparations d'instruments," papeterie" et "faux-frais," cela démontre, en vérité, le danger qu'il y a de tenir un compte capital ouvert, auquel de telles dépenses puissent être imputées. Dans la présente condition d'existence du chemin de fer du Grand Tronc, les dépenses en ces chapitres ne devraient plus être considérées comme une addition au capital. Le montant entier, imputé sous ces deux titres à capital, pendant les deux ans et demi, a été de \$55,612.92; mais comme \$29,170.83 sont pour le compte de la division de l'ouest, laquelle ne vient que d'être terminée, ce montant peut être admis, mais une grande partie, si ce n'est le tout, des \$26,442.09 restant, aurait dû être supportée par revenu.

Le dernier chapitre, sous lequel la dépense des diverses divisions de la route a été distribuée, est "dépenses générales." Ce chapitre embrasse les salaires du président, du directeur-gérant et de son secrétaire, les traitements des directeurs, les salaires du département de l'auditeur et du solliciteur, et autres frais, comme rentes, taxes, assurances, avec dépenses de bureau, papeterie et avertissements, dépenses de voyage, etc. Nous ne pouvons voir dans aucune sous-division de ce chapitre général, ou dans aucun des items, d'après l'examen que nous en avons fait dans les livres, une raison valide pourquoi de telles dépenses générales devraient être regardées comme une constante accumulation de capital accru, plutôt que, ce qu'elles paraissent être clairement, le coût annuel de l'administration de l'entreprise. Le montant entier des dépenses générales, depuis 1858, du moins, savoir: \$291,043.47, auraient dû, dans notre opinion, tomber au lot de revenu et lui être imputées.

Le même principe s'applique aux dépenses de bureau, à Londres lesquelles forment un item à part dans le compte capital, et devraient, suivant nous, depuis 1858, être imputées à revenu au montant de \$61,929.01.

Des chapitres qui restent du compte capital, il ne s'en trouve que deux qui méritent une observation. L'acquisition de fonds additionnel de matériel roulant est comme de raison une légitime dépense de capital; mais